

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2024-2025

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE III – PAUL SABATIER

Vu le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 06 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 13 ;
Vu l'arrêté du 31 août 2021 accordant l'accréditation à l'université Toulouse III en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu les propositions de Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain;

ARRETE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du **Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, mention Métiers de la Forme**, pour l'année universitaire 2024-2025 est composé comme suit :

Président.e :	Sophie GARNIER	MCF
Membres enseignants :	Ludovic NOGUES	PRAG
Membres professionnels :	Laurent TARIN	PAST

Article 2

Le jury est compétent pour les délibérations de l'ensemble des examens de l'année toutes sessions confondues.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 4

Le Directeur Général des Services et le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le *04/11/2024*
La Présidente, Odile RAUZY

